

**Bruxelles, le 10 septembre 2026
(OR. en)**

**12980/26
ADD 1**

**POLCOM 305
COMER 128
FDI 39
DELECT 140**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	8 septembre 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2026) 6107 annex
Objet:	ANNEXE du règlement délégué de la Commission modifiant l'annexe du règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2026) 6107 annex.

p.j.: C(2026) 6107 annex



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 8.9.2026
C(2026) 6107 final

ANNEX

ANNEXE

du

règlement délégué de la Commission

**modifiant l'annexe du règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil
établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union**

ANNEXE

«ANNEXE

Liste des projets ou des programmes présentant un intérêt pour l'Union visés à l'article 8, paragraphe 3

1. Programme spatial de l'Union

Règlement (UE) 2021/696 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 établissant le programme spatial de l'Union et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et abrogeant les règlements (UE) n° 912/2010, (UE) n° 1285/2013 et (UE) n° 377/2014 et la décision n° 541/2014/UE (JO L 170 du 12.5.2021, p. 69).

2. Horizon 2020, y compris les programmes de recherche et de développement au titre de l'article 185 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et les entreprises communes ou toute autre structure créées en vertu de l'article 187 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Règlement (UE) no 1291/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020) et abrogeant la décision no 1982/2006/CE (JO L 347 du 20.12.2013, p. 104), y compris les mesures prévues par ce règlement en matière de technologies clés génériques comme l'intelligence artificielle, la robotique, les semi-conducteurs et la cybersécurité.

3. Horizon Europe, y compris les programmes de recherche et de développement au titre de l'article 185 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et les entreprises communes ou toute autre structure créées en vertu de l'article 187 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Règlement (UE) 2021/695 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe» et définissant ses règles de participation et de diffusion, et abrogeant les règlements (UE) n° 1290/2013 et (UE) no 1291/2013 (JO L 170 du 12.5.2021, p. 1).

4. Programme Euratom de recherche et de formation 2026-2027

Règlement (Euratom) 2025/1304 du Conseil du 23 juin 2025 établissant le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2026-2027 complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe», et abrogeant le règlement (Euratom) 2021/765 (JO L, 2025/1304, 3.7.2025).

5. Réseaux transeuropéens de transport (RTE-T)

Règlement (UE) 2024/1679 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport, modifiant les règlements (UE) 2021/1153 et (UE) n° 913/2010 et abrogeant le règlement (UE) n° 1315/2013 (JO L, 2024/1679, 28.6.2024).

6. Réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E)

Règlement (UE) 2022/869 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes, modifiant les règlements (CE) n° 715/2009, (UE) 2019/942 et (UE) 2019/943 et les

directives 2009/73/CE et (UE) 2019/944, et abrogeant le règlement (UE) n° 347/2013 (JO L 152 du 3.6.2022, p. 45).

7. Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Règlement (UE) 2021/1153 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et abrogeant les règlements (UE) no 1316/2013 et (UE) no 283/2014 (JO L 249 du 14.7.2021, p. 38).

8. Programme pour une Europe numérique

Règlement (UE) 2021/694 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant le programme pour une Europe numérique et abrogeant la décision (UE) 2015/2240 (JO L 166 du 11.5.2021, p. 1).

9. Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense

Règlement (UE) 2018/1092 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 établissant le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense visant à soutenir la compétitivité et la capacité d'innovation de l'industrie de la défense de l'Union (JO L 200 du 7.8.2018, p. 30).

10. Fonds européen de la défense

Règlement (UE) 2021/697 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant le Fonds européen de la défense et modifiant le règlement (UE) 2018/1092 (JO L 170 du 12.5.2021, p. 149).

11. Coopération structurée permanente (CSP)

Décision (PESC) 2018/340 du Conseil du 6 mars 2018 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 65 du 8.3.2018, p. 24).

Décision (PESC) 2018/1797 du Conseil du 19 novembre 2018 modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 294 du 21.11.2018, p. 18).

Décision (PESC) 2019/1909 du Conseil du 12 novembre 2019 modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 293 du 14.11.2019, p. 113).

12. Entreprise commune européenne pour ITER

Décision du Conseil du 27 mars 2007 instituant une entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion et lui conférant des avantages (2007/198/Euratom) (JO L 90 du 30.3.2007, p. 58).

13. Programme «L'UE pour la santé» (EU4Health)

Règlement (UE) 2021/522 du Parlement européen et du Conseil du 24 mars 2021 établissant un programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (programme «L'UE pour la santé») pour la période 2021-2027, et abrogeant le règlement (UE) n° 282/2014 (JO L 107 du 26.3.2021, p. 1).

14. Plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (règlement STEP)

Règlement (UE) 2024/795 du Parlement européen et du Conseil du 29 février 2024 établissant la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) et modifiant la directive 2003/87/CE et les règlements (UE) 2021/1058, (UE) 2021/1056, (UE) 2021/1057, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) 2021/1060,

(UE) 2021/523, (UE) 2021/695, (UE) 2021/697 et (UE) 2021/241 (JO L, 2024/795, 29.2.2024).

15. Programme de l'UE pour une connectivité sécurisée (IRIS²)
Règlement (UE) 2023/588 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2023 établissant le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027 (JO L 79 du 17.3.2023, p. 1).
16. Règlement relatif au soutien à la production de munitions (ASAP)
Règlement (UE) 2023/1525 du Parlement européen et du Conseil du 20 juillet 2023 relatif au soutien à la production de munitions (ASAP) (JO L 185 du 24.7.2023, p. 7).
17. Instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes
EDIRPA
Règlement (UE) 2023/2418 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 relatif à la mise en place d'un instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA) (JO L, 2023/2418, 26.10.2023).
18. Instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense» («instrument SAFE»)
Règlement (UE) 2025/1106 du Conseil du 27 mai 2025 établissant l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense» («instrument SAFE») (JO L, 2025/1106, 28.5.2025).
19. InvestEU, à l'exclusion des investissements du volet «investissements sociaux et compétences»
Règlement (UE) 2021/523 du Parlement européen et du Conseil du 24 mars 2021 établissant le programme InvestEU et modifiant le règlement (UE) 2015/1017 (JO L 107 du 26.3.2021), en ce qui concerne les investissements stratégiques dans le domaine de la défense énoncés dans les lignes directrices en matière d'investissement pour le Fonds InvestEU.
Règlement délégué (UE) 2021/1078 de la Commission du 14 avril 2021 complétant le règlement (UE) 2021/523 du Parlement européen et du Conseil par la définition des lignes directrices en matière d'investissement pour le Fonds InvestEU (JO L 234 du 2.7.2021), à l'exclusion de l'article 2.10, paragraphe b, faisant référence à la section 6.4.1.1 («investissements sociaux et compétences»).
20. Règlement sur les matières premières critiques (CRMA)
Règlement (UE) 2024/1252 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) no 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020 (JO L, 2024/1252, 3.5.2024)
21. Règlement pour une industrie «zéro net»
Règlement (UE) 2024/1735 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 relatif à l'établissement d'un cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème européen de la fabrication de produits de technologie «zéro net» et modifiant le règlement (UE) 2018/1724.

- 22. Fonds pour l'innovation
Article 10 *bis*, paragraphe 8, de la directive 2003/87/CE (JO L 275 du 25.10.2003).
- 23. Instrument relatif aux équipements de contrôle douanier (faisant partie du Fonds pour la gestion intégrée des frontières)
Règlement (UE) 2021/1077 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant création, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, de l'instrument de soutien financier relatif aux équipements de contrôle douanier (JO L 234 du 2.7.2021, p. 1)
- 24. Projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC)
Projets que la Commission a considérés, dans une décision adoptée en vertu de l'article 108 du TFUE, comme constituant un projet important d'intérêt européen commun au sens de l'article 107, paragraphe 3, point b), du TFUE.»